



Compte-rendu de la réunion qui s'est déroulée en visio,
le lundi 23 mars 2026 à 20 h 30.

Objet : Recours de la Commission Sportive Départementale 27 au sujet du Juge Arbitrage au niveau départemental.

Présents :

Monsieur Grégory HUET, Référent de la CSD27
Monsieur Rénaud DELALIN, membre de la CSD27
Monsieur Bruno LABOULAIS, membre de la CSD27
Madame Virginie PETROZ, membre de la CSD27
Monsieur Thierry LENGAGNE, membre de la CSD27
Monsieur Bernard DRUDI, membre de la CSD27
Monsieur Lionel BOUILLIE, membre de la CRA
Monsieur Philippe LEROY, président du CDTT27

Rappel des faits : La Ligue de Normandie par le biais de la CRA (Commission Régionale d'Arbitrage) rencontre des difficultés à extraire les données concernant les prestations de juge-arbitrage au niveau régional. Il est donc demandé au comité du 27 de ne plus inscrire les juges-arbitre pour toutes les compétitions par équipes départemental (championnats, coupes).

La commission sportive du CDTT27 s'est réunie en visio le 23 mars 2026 pour statuer.

La séance a été ouverte à 20h30.

Déroulement de la séance :

- 1- Vu le règlement championnat de l'Eure par équipes 2025-2026 (§ 13, page 3)
- 2- *Vu l'ensemble des pièces du dossier* :
 - Prise de parole et explication par Lionel BOUILLIE membre de la CRA

Décision :

Après avoir délibéré en toute indépendance, la commission sportive du CD27, considérant que :

- Ce problème d'extraction est apparu à la suite du changement de logiciel de gestion (GIRPE V2) et n'est pas du ressort du comité de l'Eure, ce sujet devant être remonté à la fédération gestionnaire de ce logiciel.

pour ces motifs décide qu'

Une communication sera faite aux clubs pour ne plus inscrire les coordonnées du juge-arbitre sur les feuilles de rencontre du championnat adultes, championnat jeunes, coupes du mardi, coupes Jacky Toufflet, coupes féminines.

Cette mesure apparaîtra dans les mises à jour des différents règlements sportif de l'Eure

Monsieur Grégory HUET,
Référent de la CSD27